



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la citoyenneté et de la légalité
Pôle de l'appui à la gouvernance publique

Affaire suivie par : Annaïk DAVID-SAUVAGE
Tél : 05 90 99 39 12 / 0690 63 87 87

Courriel : annaik.david-sauvage@guadeloupe.gouv.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Guadeloupe	
Courrier n°	456
Arrivée le :	
Enregistré le	24 Août 2022
Pour information	
Pour suite à donner	
M'en parler	
Préparer réponse	
Pour dossier	
A voir avec	
Transmis à	

PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

Monsieur le Préfet

A

Monsieur le président
de la chambre des métiers et de l'artisanat

Basse-Terre, le 19 août 2022

Objet : Approbation avec réserves du budget réalisé consolidé 2021 de la CMAR et du budget CFA Urma réalisé 2021

PJ : Budget réalisé consolidé 2021 CMAR signé (4 exemplaires) et Budget CFA Urma réalisé 2021 signé (4 exemplaires)

Réf. : 2022- 685

Par un courrier du 6 juillet 2022, vous avez transmis à la préfecture pour approbation le budget réalisé 2021 et le budget CFA Urma réalisé en 2021. A l'issue de son analyse par les services de la Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS) le 12 août dernier, je vous prie de trouver les observations suivantes.

En premier lieu, le rapport du commissaire aux comptes certifie les comptes clos au 31 décembre 2021 et de son CFA avec des réserves. L'audit des comptes clos fait notamment ressortir les éléments suivants :

- les procédures de contrôle interne demeurent perfectibles : les procédures doivent être renforcées dans les domaines clés en lien avec la comptabilité, comme la gestion des recettes, la trésorerie, les immobilisations, la justification des modalités de ventilation des charges communes ;
- l'organisation actuelle doit être renforcée afin de parfaire la comptabilité analytique .

Il importe d'attirer l'attention de la gouvernance sur les points suivants :

- la note crise sanitaire liée au Covid-19 rappelle l'impact sur l'activité de la structure et le déroulement des travaux de l'audit ;
- les comptes annuels font ressortir des fonds propres négatifs, sans que cette situation ne soit jugée par la gouvernance comme obérant la continuité de l'exploitation.

Il en résulte que ces réserves émises par le commissaire aux comptes sont sérieuses et corroborent le sens des observations déjà formulées par l'autorité de tutelle aux présidents successifs de la CMAR les années précédentes.

En deuxième lieu, il appert que la CMAR doit s'attacher à se doter des procédures et moyens techniques et humains pour produire des comptes annuels respectant les normes en vigueur et mettre en place une comptabilité analytique fiable et rigoureuse. La CMAR pourrait ainsi utilement se rapprocher de CMA France pour obtenir son appui en ce sens. L'existence des fonds propres négatifs, depuis plusieurs années en détérioration encore cette année de 871 K€) et qui passent de -2539 K€ à -3355K€, appelle de la part de la gouvernance la définition et la mise en œuvre d'une stratégie en vue de la reconstitution des fonds propres de la chambre. Aussi, la création de trois nouveaux emplois semble peu pertinent.

En troisième lieu, la note de présentation des budgets exécutés 2021 appellent les remarques suivantes.

Le résultat déficitaire s'explique en grande partie par le déficit du CFA. La dégradation du résultat financier est due aux intérêts générés par la facilité de caisse accordée par la banque au CFA. Il convient de souligner l'augmentation substantielle du compte 67 « charges exceptionnelles » qui s'élèvent à 943 144€ contre 72 922 € au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 870 221 €. Cette variation est justifiée par la régularisation des factures antérieures à 2021 et aux mesures prises pour apurer le compte de tiers clients ainsi que la comptabilisation de charge exceptionnelle du loyer de Desmarais à hauteur de 250 000€. La Région a adressé en effet une facture de 500 000 € à la chambre. Ce point particulier du montant du loyer avec la Région nécessite un arbitrage. Enfin, il ressort du budget que le montant des dettes diverses croît de 352 K€ à 2 168€ sans explication sur leur nature.

En conclusion, il importe que la nouvelle gouvernance s'attache :

- 1° à doter la CMAR de moyens organisationnels, humains et techniques pour fiabiliser la production de comptes respectant les normes et se doter d'une comptabilité analytique,
- 2° à présenter une stratégie et un plan d'action visant à la reconstitution des fonds propres et à l'assainissement des comptes consolidés, et en particulier des comptes du CFA,
- 3° à la poursuite de la contractualisation avec la région en vue de l'établissement du SRDE21,
- 4° à envisager une mutualisation avec la Chambre de commerce et d'industrie des Îles de Guadeloupe, dans le cadre des instructions ministérielles.

Je vous confirme que j'approuve les budgets avec des réserves.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Le Préfet, et par délégation,
le Secrétaire Général,



Maurice TUBUL